

I

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication est obligatoire)

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (CE) N° 396/2008 DU CONSEIL

du 29 avril 2008

modifiant le règlement (CE) n° 397/2004 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de linge de lit en coton originaire du Pakistan

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

dumping de 13,1 % a été instauré à l'échelle nationale pour toutes les sociétés exportant le produit concerné à destination de la Communauté.

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 384/96 du Conseil du 22 décembre 1995 relatif à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping de la part de pays non membres de la Communauté européenne ⁽¹⁾ (ci-après dénommé «règlement de base»),

(2) En mai 2006, au terme d'un réexamen intermédiaire partiel réalisé d'office conformément à l'article 11, paragraphe 3, du règlement de base, le Conseil a modifié le règlement (CE) n° 397/2004 par le règlement (CE) n° 695/2006 ⁽³⁾ et instauré de nouveaux taux de droit s'échelonnant de 0 à 8,5 %, sur la base d'une nouvelle période d'enquête comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004. Étant donné le grand nombre de producteurs-exportateurs ayant coopéré, un échantillon a été constitué.

vu l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004 du Conseil du 2 mars 2004 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de linge de lit en coton originaire du Pakistan ⁽²⁾,

(3) Les sociétés retenues dans l'échantillon se sont vu appliquer les droits individuels établis pendant l'enquête de réexamen et les autres sociétés ayant coopéré non incluses dans l'échantillon se sont vu imposer le taux de droit moyen pondéré de 5,8 %. Les entreprises qui ne se sont pas fait connaître ou qui n'ont pas coopéré à l'enquête ont été soumises à un droit de 8,5 %.

vu la proposition présentée par la Commission après consultation du comité consultatif,

considérant ce qui suit:

A. PROCÉDURE ANTÉRIEURE

(1) Par le règlement (CE) n° 397/2004, le Conseil a institué un droit antidumping définitif sur les importations, dans la Communauté, de linge de lit en coton relevant des codes NC ex 6302 21 00 (codes TARIC 6302 21 00 81 et 6302 21 00 89), ex 6302 22 90 (code TARIC 6302 22 90 19), ex 6302 31 00 (code TARIC 6302 31 00 90) et ex 6302 32 90 (code TARIC 6302 32 90 19), originaire du Pakistan. Un droit anti-

(4) L'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004 permet aux producteurs-exportateurs pakistanais qui satisfont aux trois critères énoncés audit article de bénéficier du même traitement que les sociétés ayant coopéré non incluses dans l'échantillon («statut de nouveau producteur-exportateur»).

(5) Le règlement (CE) n° 925/2007 énonce les conclusions relatives aux dix-huit sociétés pakistanaises ayant sollicité le statut de nouveau producteur-exportateur. Celui-ci a été accordé à quatre d'entre elles, mais refusé aux quatorze autres.

⁽¹⁾ JO L 56 du 6.3.1996, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 2117/2005 (JO L 340 du 23.12.2005, p. 17).

⁽²⁾ JO L 66 du 4.3.2004, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 925/2007 (JO L 202 du 3.8.2007, p. 1).

⁽³⁾ JO L 121 du 6.5.2006, p. 14.

B. DEMANDES DE NOUVEAUX PRODUCTEURS-EXPORTATEURS

- (6) Treize sociétés pakistanaises supplémentaires ont sollicité le statut de nouveau producteur-exportateur.
- (7) Il a été procédé à un examen en vue de déterminer si les sociétés requérantes remplissaient les critères d'octroi du statut de nouveau producteur-exportateur, énoncés à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004. Pour chaque candidat, il a été vérifié:
- qu'il n'a pas exporté dans la Communauté le produit visé au considérant 1 au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004,
 - qu'il n'est lié à aucun des exportateurs ou producteurs soumis aux mesures instituées par ledit règlement, et
 - qu'il a effectivement exporté le produit concerné dans la Communauté après la période d'enquête sur laquelle les mesures sont fondées ou qu'il a souscrit une obligation contractuelle et irrévocable d'exportation d'une quantité importante du produit dans la Communauté.
- (8) Un questionnaire a été envoyé à toutes les sociétés requérantes, qui ont été priées de fournir des éléments de preuve afin d'établir qu'elles satisfont bien aux trois critères précités.
- (9) Les producteurs-exportateurs qui remplissent les trois critères peuvent se voir accorder le taux de droit applicable aux sociétés ayant coopéré non incluses dans l'échantillon, soit 5,8 %, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004.

C. RÉSULTATS

Sociétés ayant soumis des réponses incomplètes

- (10) Trois sociétés pakistanaises ayant sollicité le statut de nouveau producteur-exportateur n'ont pas répondu au questionnaire initial, si bien qu'il n'a pas été possible de vérifier si elles satisfaisaient aux critères énoncés à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004 et que leur demande a dû être rejetée. Lesdites sociétés ont été informées qu'il ne serait pas donné de suite à leur demande et ont eu la possibilité de soumettre des observations. Elles n'ont formulé aucun commentaire.

Sociétés ayant soumis une réponse complète

- (11) Pour deux producteurs-exportateurs pakistanais, l'examen des informations soumises a fait apparaître qu'ils ont fourni des éléments de preuve suffisants pour établir qu'ils satisfont aux trois critères énoncés à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004. Les deux producteurs concernés peuvent donc bénéficier du taux de droit applicable aux sociétés ayant coopéré non incluses dans l'échantillon (soit 5,8 %), conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n°

397/2004, et leur nom peut être ajouté à la liste des producteurs-exportateurs figurant en annexe dudit règlement.

- (12) Il s'est avéré qu'une société pakistanaise était liée à une société ayant coopéré à l'enquête de réexamen et ayant exporté le produit concerné durant la période d'enquête. Ledit producteur ne satisfaisant pas au deuxième critère énoncé à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004, sa demande de statut de nouveau producteur-exportateur a dû être rejetée. La société a été informée qu'il ne pouvait être donné de suite à sa demande et a eu la possibilité de soumettre des observations, mais elle n'a communiqué aucun renseignement supplémentaire de nature à modifier les résultats de l'examen.
- (13) Il a été constaté que trois sociétés pakistanaises avaient exporté le produit concerné durant la période d'enquête. Ces trois producteurs ne satisfaisant pas au premier critère énoncé à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004, leur demande de statut de nouveau producteur-exportateur a dû être rejetée. Les sociétés ont été informées qu'il ne pouvait être donné de suite à leur demande et ont eu la possibilité de soumettre des observations, mais elles n'ont communiqué aucun renseignement supplémentaire de nature à modifier les résultats de l'examen.
- (14) Trois sociétés pakistanaises n'ont pas été en mesure de démontrer qu'elles avaient vendu le produit concerné dans la Communauté après la période d'enquête, ni qu'elles avaient souscrit une obligation contractuelle et irrévocable d'exportation d'une quantité importante du produit dans la Communauté. Il n'a ainsi pas été possible d'établir que ces sociétés avaient exporté le produit concerné après la période d'enquête, comme l'exige le troisième critère énoncé à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004. Leur demande d'octroi du statut de nouveau producteur-exportateur a donc dû être rejetée. Les sociétés ont été informées qu'il ne pouvait être donné de suite à leur demande et ont eu la possibilité de soumettre des observations, mais elles n'ont communiqué aucun renseignement supplémentaire de nature à modifier les résultats de l'examen.
- (15) Une société pakistanaise n'a pas été en mesure de démontrer qu'elle fabriquait effectivement le produit concerné et n'a pas apporté d'éléments de preuve attestant de ventes du produit concerné à destination de la Communauté après la période d'enquête, ni de la souscription d'une obligation contractuelle et irrévocable d'exportation d'une quantité importante du produit dans la Communauté. La société requérante ne satisfaisant pas au critère de base qu'est l'état de producteur-exportateur, sa demande n'a pas pu être examinée plus avant. La société a été informée qu'il ne pouvait être donné de suite à sa demande et a eu la possibilité de soumettre des observations, mais elle n'a communiqué aucun renseignement supplémentaire de nature à modifier les résultats de l'examen.

- (16) Toutes les sociétés requérantes et l'industrie communautaire ont été informées des résultats finaux de l'examen et ont eu la possibilité de soumettre leurs observations.

sociétés à la liste des fabricants ayant coopéré figurant à l'annexe du règlement (CE) n° 397/2004 et de leur appliquer le taux de droit de 5,8 %. Il convient de rejeter les demandes des onze autres sociétés pakistanaïses pour l'ensemble des raisons précitées,

D. CONCLUSION

- (17) Vu les résultats mentionnés au considérant 11, deux producteurs-exportateurs pakistanaïses sont considérés comme satisfaisant aux critères énoncés à l'article 1^{er}, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 397/2004 pour se voir accorder le statut de nouveau producteur-exportateur. En conséquence, il y a lieu d'ajouter le nom desdites

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

La liste des fabricants ayant coopéré figurant à l'annexe du règlement (CE) n° 397/2004 est remplacée par la suivante:

Nom	Adresse
«A.B. Exports (PVT) Ltd	Off. No 6, Ground Floor Business Center, New Civil Lines Faisalabad
A.S.T. (PVT) Limited	Saba Square 2-C, Saba Commercial Street No 3 Phase V Extension, D.H. Authority Karachi
Aala Processing Industries (PVT) LTD	5 KM Satyana Road Faisalabad 38000
Abdur Rahman Corporation (Pvt) Ltd	P-214 Muslim Town n° 1 Sargodha Road Faisalabad
Adil Waheed Garments	66-Zubair Colony, Jaranwala Road Faisalabad
Afroze Textile Industries (Pvt) Ltd	LA 7/1-7, Block 22 F.B. Area Karachi
Al Musawar Textile (PVT) Ltd	Atlas Street, Maqbool Road Faisalabad
M/S Al-Ghani International	202 Bhaiwala, Ghona Road Faisalabad
Al-Karam Textile Mills (PVT) Ltd	3rd floor, K.D.L.B. Building 58-West Wharf Road, Karachi
Al-Latif	WS, 24, Block-2, Azizabad, F.B. Area Karachi-75950
Al-Noor Processing & Textile Mills	Sargodha Road Near Bava Chak Faisalabad
Al-Raheem Textile	F/40, Block-6, P.E.C.H.S. Karachi
Ameer Enterprises	3rd floor, Bismillah Centre, Street No 2 Karkhana Bazar, Yanr Market Faisalabad
Amsons Textile Mills (PVT) Ltd	D-14/B, S.I.T.E. Karachi
Amtex (Private) Limited	1-Km, Khurrianwala-Jaranwala Road Faisalabad

Nom	Adresse
Anjum Textile Mills (PVT) Ltd	Anjum Street, Nalka Kohala, Sargodha Road Faisalabad
Ansa Industries	Plot n° 16, Sector C-2 Karachi Exporting Processing Zone Landhi Industrial Area Karachi 74000
Apex Corporation	1-19, Arkay Square, PO Box 13373, Karachi
M/S Arif Textiles Private Limited	Karim Bibi Street, Bawa Chak Sargodha Road Faisalabad
Arshad Corporation	1088/2, Jail Road Faisalabad 38000
Arzoo Textile Mills Ltd	2.6 km, Jaranwala Road, Khurrinwala Faisalabad
Asia Textile Mills	D-156, S.I.T.E. Avenue Karachi
Aziz Sons	D21/Karach, S.I.T.E. Karachi-75700
B.I.L. Exporters	15/5, Sector 12/C, North Karachi Industrial Area, Karachi
Baak Industries	P-107, Akbarabad, Near Allied Hospital Faisalabad
Be Be Jan Pakistan Limited	Square No 7, Chak No 204/R.B. Faisalabad
Bela Textiles Ltd	A-29/A, S.I.T.E. Karachi
Bismillah Fabrics (PVT) Ltd	3 Km, Jhumbra Road, Khurrianwala Faisalabad
Bismillah Textiles (PVT) Ltd	1. KM, Jaranwala Road, Khurrianwala Faisalabad
Classic Enterprises	B-1/1, Sector 15, Korangi Industrial Area Karachi
M/S Club Textile	Sargodha Road, Ali Block Faisalabad
Cotton Arts (PVT) Ltd	613/1, Dagrwaan Road Faisalabad
D.L. Nash (Private) Ltd	11, Timber Pond, Keamari Road Karachi-75620
Dawood Exports PVT Ltd	PO Box 532, Sargodha Road Faisalabad
Decent Textiles	P-1271, Abdullahpur, West Canal Road Faisalabad
En Em Fabrics (Pvt) Ltd	10th Km, Sargodha Road Faisalabad
En Em Industries Ltd	10th Km, Sargodha Road Faisalabad

Nom	Adresse
Enn Eff Exports	4th floor, Business Centre, New Civil Lines Faisalabad
Faisal Industries	Office 205, Madina City Mall Abdullah Haroon Road, Saddar Karachi
Fashion Knit Industries	5-Business Centre, Ground Floor Mumtaz Hassan Road, Karachi
Fateh Textile Mills Limited	PO Box No 69, Hali Road, S.I.T.E. Hyderabad
Gerpak Textile (PVT) Ltd	317 Clifton Centre, Schon Circle Kehkashan Clifton Karachi
Gohar Textile mills	208 Chak Road, Zia Town Faisalabad
H.A. Industries (PVT) Ltd	10 KM, Jaranwala Road Faisalabad
Haroon Fabrics (Private) Limited	P-121, Rafique Colony, Jail Road Faisalabad
Hay's (PVT) Limited	A-33, (C), Textile Avenue, S.I.T.E. Karachi-75700
M/S Home Furnishings Limited	Plot No 1, 2, 10, 11, Sector IX-B. Karachi Export Processing Zone, Karachi
Homecare Textiles	D-115, S.I.T.E. Karachi
Husein Industries Ltd	HT-8 Landhi Industrial et Trading Estate Landhi, Karachi
Ideal International	A-63/A, SIND Industrial Trading Estate Karachi-75700
J.K. Sons Private Limited	3-1/A, Peoples Colony Jaranwala Road Faisalabad
Jaquard Weavers	811 Mahmoodabad Colony Multan
Kam International	F-152, S.I.T.E. Karachi
Kamal Spinning Mills	4th KM, Jranwala Road, Khurrianwala Faisalabad
Kausar Processing Industries (PVT) Ltd	P-61 Gole Chiniot Bazar Faisalabad
Kausar Textile Industries (PVT) Ltd	Maqbool Road Faisalabad
Khizra Textiles International	P-68, First Floor, Tawakal Cloth Market Gol Chiniot Bazar Faisalabad-38000
Kohinoor Textile Mills Limited	Peshawar Road Rawalpindi
Latif International (PVT) Ltd	Street No 1, Abdullahpur Faisalabad

Nom	Adresse
Liberty Mills Limited	A/51-A, S.I.T.E., Karachi
M/s M.K. SONS Pvt Limited	2 KM, Khurrianwala, Jarranwala Road Faisalabad
MSC Textiles (PVT) Ltd	P-19, 1st floor, Montgomery Bazar Faisalabad
Mughanum (PVT) Ltd	P-162, Circular Road Faisalabad
Mustaqim Dyeing & Printing Industries (Pvt) Ltd	D-14/A, Bada Board, S.I.T.E. Karachi
Naseem Fabrics	Suite n° 404, 4th floor, Faisalcomplex Bilal Road, Civil Lines, Faisalabad
Nawaz Associates	87 D/1 Main Boulevard Gulberg III Lahore
Nazir Industries	Suite 3, 7th floor, Textile Plaza M.A. Jinnah Road Karachi-74000
Niagara Mills (PVT) Ltd	Kashmir Road, Nishatabad Faisalabad
Nina Industries Limited	A-29/A, S.I.T.E. Karachi
Nishitex Enterprises	P-224, Tikka Gali No 2, Y.Y. Plaza. 1st floor, Montgomery Bazar, Faisalabad
Parsons Industries (PVT) Ltd	E-53 S.I.T.E. Karachi
Popular Fabrics (PVT) Limited	Plot 115, Landhi Industrial Area Karachi
Rainbow Industries	810/A, Khanewal Road Multan
Rehman International	P-2, Al Rehman House Ghulam Rasool Nagar Main Road Sarfray Colony, Faisalabad
Sadaqat Textile Mills Pvt Ltd	Sadaqat Street, Sarghodha Road Faisalabad
Sadiq Siddique Co.	170-A, Latif Cloth Market, M.A. Jinnah Road Karachi
Sakina Exports International	313, Dada Chambers, M.A. Jinnah Road Karachi-74000
Samira Fabrics (PVT) Ltd	401-403, Chapal Plaza, Hasrat Mohani Road Karachi
Sapphire Textile Mills Limited	313, 3rd floor, Cotton exchange Bldg. I.I. Chundrigar Road Karachi
Shahzad Siddique (PVT) Ltd	4,5 KM, Khurrianwala Jaranwala Road Faisalabad
Shalimar Cotton Export (PVT) Ltd	Yousaf Chowk, Sargodha Road Faisalabad

Nom	Adresse
Sharif Textiles Industries (PVT) Ltd	PO Box 265, Satiana Road Faisalabad
Shercotex	39/c, Peoples Colony Faisalabad
Sitara Textile Industries Limited	6- K.M., Sargodha Road, Faisalabad
South Asian Textile Inds.	Street No 3, Hamedabad Colony, Vehari Road Multan
Sweetey Textiles Pvt Ltd	P-237, 2nd floor, Hassan Arcade Montgomery Bazar, Faisalabad
Tex-Arts	P-22, 1st floor, Montgomery Bazar, Faisalabad
The Crescent Textile Mills Ltd	Sargodha Road, Faisalabad
Towellers Limited	WSA 30-31, Block 1, Federal B Karachi
Union Exports (PVT) Limited	D-204/A, S.I.T.E. Karachi-75700
United Finishing Mills Ltd	2nd floor, Regency Arcade, The Mall Faisalabad
United Textile Printing Industries (Pvt) Ltd	PO Box 194, Maqbool Road Faisalabad
Wintex Exports PVT Ltd	P-17/A, Main Road, Sarfaraz Colony Faisalabad
Zafar Fabrics (PVT) Limited	Chak No 119, J.B. (Samana), Sargodha Road Faisalabad
Zamzam Weaving and Processing Mills	Bazar 1, Razabad Faisalabad
ZIS Textiles Private Limited	3Km Sheikhupaura Road Khurrianwala Faisalabad»

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2008.

Par le Conseil
Le président
D. RUPEL